



PROJET DE CENTRE Exercice 2016-2020

Centre PMS Libre de WAVRE 3
Rue Provinciale, 213
1301 BIERGES
010/40 01 50
E-mail : wavre3@centrepms.be

Projet de Centre pour les exercices 2016-2020

Identification du Centre

Le Centre PMS Libre de Wavre 3 – Rue Provinciale, 213 - 1301 Bierges – wavre3@centrepms.be est un centre PMS Libre Mixte. Notre Centre collabore avec 23 implantations sous tutelle.

Notre ressort comprend 5313 élèves pour l'année 2015-2016. Nous travaillons avec une population issue de l'enseignement maternel (28 %), de l'enseignement primaire (49,5 %), de l'enseignement secondaire (18 %) émanant des filières de transition générale, d'un 1^{er} degré différencié, de qualification technique et professionnelle, ainsi qu'avec des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé primaire type 1, 8 et 3 (13% pondéré).

Notre Centre collabore également avec des écoles qui organisent l'immersion néerlandaise dans l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, avec des écoles spécialisées et ordinaires (fondamentales et secondaires) qui ont démarré des projets d'intégration (actuellement, le centre a en charge 47 projets d'intégration) ainsi qu'avec une école fondamentale qui accueille des primo-arrivants et pour lesquels une classe DASPA est mise en place.

Etablissements scolaires sous tutelle

Ecole Communale de la Bruyère (Genval)	1332 Genval
Ecole Communale de Maubroux	1332 Genval
Collège Notre Dame des 3 Vallées - Notre Dame des Anges	1332 Genval
Collège Notre Dame des 3 Vallées - Alix Le Clerc	1310 La Hulpe
Collège Notre Dame des 3 Vallées - Collège St Augustin	1332 Genval
Ecole Notre Dame	1310 La Hulpe
Ecole Saint Ferdinand	1380 Ohain
Ecole Saint Léon	1310 La Hulpe
Ecole Communale de Maransart – Maternelle	1380 Couture
Ecole Communale de Maransart – Primaire	1380 Lasne
Ecole Communale Pierre Van Hoegaerden	1380 Ohain
Ecole Communale Pierre Van Hoegaerden (Vallée Gobier)	1380 Lasne
Ecole Communale de Plancenot	1380 Plancenot
Ecole Saint Joseph	1380 Ohain
Ecole Sainte Lutgarde – Centre	1380 Lasne
Ecole Sainte Lutgarde – Chapelle	1380 Lasne
Ecole Désiré Denuit	1380 Lasne
Ecole Communale de Bourgeois – Maternelle	1330 Rixensart
Ecole Communale de Bourgeois – Primaire	1330 Rixensart
Ecole Communale du Centre	1330 Rixensart
Ecole La Source	1330 Rixensart
Ecole Communale de Rosières	1331 Rosières
Ecole maternelle Ecoline	1331 Rosières

L'équipe

L'équipe de notre Centre est constituée de 7 fonctions :

- 1 directeur avec mission de conseiller psychopédagogique
- 2 conseillers psychopédagogiques
- 1 auxiliaire psychopédagogique
- 1 auxiliaire paramédicale
- 2 auxiliaires sociales

Nos réunions d'équipe sont l'occasion de :

- Partager des informations,
- D'échanger sur nos pratiques,
- Rencontrer nos partenaires,
- Marquer un temps d'arrêt sur notre méthodologie de travail,
- Nous questionner,
- Réfléchir aux actions de prévention, de dépistage et de guidance
- D'élaborer des outils à l'attention des parents ou des écoles.

Lors de ces réunions, chaque agent veille à apporter sa spécificité de fonction. Des réflexions en sous-groupe de travail ainsi que des évaluations sont organisées afin d'affiner les programmes d'action dans les écoles.

Les priorités du programme spécifique du P.O.

Les équipes PMS favorisent un travail de proximité auprès des populations scolaires de leur ressort. Elles sont particulièrement attentives aux besoins des consultants les moins favorisés à quelque titre que ce soit.

En outre, l'analyse de la demande constitue une préoccupation majeure afin de favoriser des interventions susceptibles d'initier un changement.

Dans le but de coordonner les actions sur le terrain, de développer des collaborations cohérentes et de mettre en place un accompagnement de qualité, les équipes PMS veillent à connaître les ressources locales et à développer des liens avec celles-ci. Une attention particulière est réservée au travail en réseau et à l'évaluation des actions ainsi menées.

Les valeurs prioritaires de notre projet de Centre

Nous adhérons aux valeurs définies par le programme spécifique de notre Pouvoir Organisateur.

En particulier, compte tenu des spécificités de notre Centre et de notre ressort, nous tenons à mettre en évidence les priorités suivantes :

Le respect des personnes, de leurs options philosophiques, morales ou éducatives, de leurs choix et de leur liberté de décision, sous-tend nos relations et nos actions.

Nous voulons adopter une position de tiers, d'écoute, d'accompagnement, de guidance, de partenariat sans rentrer dans un rôle d'expert, de détenteur d'un savoir ou d'une vérité.

C'est ainsi que nous cherchons à faciliter et à permettre le développement, chez nos consultants, des compétences, des ressources personnelles et environnementales, de la communication et du lien social.

Nous nous inscrivons dans une perspective éducative et préventive. Bien que nous visions l'accès au changement, nous ne nous situons pas dans une démarche thérapeutique.

Le travail en équipe tri-disciplinaire et le travail de réseau sont des richesses qui permettent de prendre en compte et d'accompagner et/ou soutenir la personne dans sa globalité, de mettre en évidence des liens de sens et de mobiliser toutes les ressources disponibles chez la personne et son réseau social.

Etant sensibles à l'évolution des problématiques rencontrées, nous continuons à entrer dans des processus de formation et à adopter des démarches de réflexion et de créativité.

Les valeurs du programme spécifique du P.O.

- Les valeurs et principes développés dans la charte des centres PMS libres de la Fédération des Centres PMS libres -FCPL- dont le texte est remis à tous les membres du personnel des huit Centres,
- Le respect des convictions morales, philosophiques et religieuses des consultants,
- La prise en compte d'une perspective dynamique de la personne et des institutions,
- Le respect de la liberté de décision des personnes,
- Le respect des missions et du programme de base, décliné en huit axes, tels que définis par le Décret du 14 juillet 2006,
- Le souci de promouvoir les ressources du jeune et de contribuer à son intégration optimale.

Il veille à mettre en œuvre les moyens nécessaires suivants pour développer ces valeurs :

- Le Centre est un partenaire éducatif, avec les parents et l'école. Il fait appel aux ressources des organismes et services existants dans l'environnement éducatif et social.
- Le Centre PMS veille à son indépendance vis-à-vis des écoles, mais aussi à assurer une bonne collaboration avec celles-ci, en étant attentif à la clarification des attentes, des missions et des rôles respectifs.
- Le Centre PMS se refuse à assurer tout mandat de contrôle social.

- En tant qu'observateur privilégié du monde scolaire, le Centre PMS vise à poser un regard critique et global sur l'institution scolaire et sur l'environnement sociétal dans lequel elle s'inscrit, ce qui lui permet de guider ou d'orienter ses actions.
- Le Centre PMS se doit d'être un lieu de réflexion, de recherche et de créativité, notamment capable d'évaluer régulièrement ses différentes démarches.
- Le PO promeut les choix méthodologiques des Centres et l'évaluation par ceux-ci de leurs pratiques et de leurs méthodes, en vue d'assurer la rigueur nécessaire à l'exercice de leurs missions.
- Le Centre PMS analyse les besoins et les demandes de ses consultants dans une approche tri-disciplinaire en vue de déterminer ses différents moyens d'intervention centrés sur l'élève et son entourage éducatif immédiat.
- Le Centre PMS répond à toute demande qui lui serait adressée dans le cadre de ses missions, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences. En cas d'impossibilité, il oriente le demandeur vers le service le plus approprié.
- C'est en misant principalement sur les ressources personnelles des consultants que le Centre PMS tente :
 - D'aider l'enfant, le jeune et sa famille à mieux se situer ou à chercher des repères éducatifs et affectifs,
 - D'aider les jeunes à retrouver la confiance en eux,
 - De contribuer à leur intégration optimale dans la société.
- Dans les relations avec les consultants, le Centre PMS veille à renforcer l'approche tant individuelle que collective.
- Le Centre PMS favorise la liberté de décision des personnes, présentant les choix argumentés sur la base de conseils ou d'avis.
- Les services du Centre PMS sont gratuits et consultatifs. Ils sont rendus en toute autonomie dans le respect du secret professionnel.

Objectifs et moyens

Trois missions appartiennent aux Centres PMS :

a) promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;

b) contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;

c) dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socioprofessionnelle.

Nos actions en lien avec les 8 axes

Les activités que nous poursuivrons tout au long de ces quatre années scolaires peuvent se décliner en fonction des huit axes définis par le décret de 2006. Pour chacun d'eux, nous développerons les objectifs ainsi que les moyens que nous mettrons en œuvre pour les réaliser.

Cette présentation reprend nos activités pour l'ensemble de nos écoles. Ces actions seront bien évidemment adaptées en fonction des caractéristiques des établissements scolaires et de leur population.

1. Offre de service aux consultants

Nous sommes soucieux de transmettre aux parents, aux élèves, aux établissements scolaires et aux partenaires du réseau psycho-social des informations claires et précises sur nos missions et notre méthodologie de travail.

	Objectifs	Moyens
E l è v e s e t p a r e n t s	<ul style="list-style-type: none">• Viser la plus grande transparence par rapport à nos missions, nos objectifs et aux moyens mis en œuvre.• Faire connaître notre service• Faciliter la prise de contact directe des parents du fondamental et du spécialisé, et des élèves du secondaire et de leurs parents.	<ul style="list-style-type: none">• Passage dans les classes de première secondaire en début d'année.• Rencontre des nouveaux élèves de l'enseignement spécialisé en début d'année.• Participation à des réunions de parents de début d'année dans la mesure du possible.• Evolution de notre site Internet (www.centrepms.be) et amélioration de son accessibilité.• Elaboration et communication d'une brochure ou d'une lettre d'information pour les « nouveaux parents ».• Remise d'un courrier détaillant nos missions en maternelle.• Rappel de nos missions dans le cadre des contacts individuels et des animations réalisées dans les classes.

E c o l e s	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les missions et le projet de centre, la notion de partenariat, nos limites et de notre déontologie. • Créer des synergies entre les directions, les enseignants et les agents PMS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise de notre projet de centre aux écoles. • Concertation annuelle avec les directions des établissements scolaires. • Passages réguliers dans les classes de maternelle. • Réunions de concertations avec les enseignants. • Présence lors des permanences. • Affichage de nos coordonnées dans les établissements scolaires (salles des professeurs, local PMS le cas échéant...). • Site internet : www.centrepms.be • Soutien aux enseignants pour qu'ils transmettent le message le plus juste aux élèves et aux parents à propos de notre rôle et des raisons pour lesquelles ils envoient au CPMS.
P a r t e n a i r e s	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des relations de partenariat et des liens entre les personnes et les institutions. • Clarifier nos missions respectives et les modalités de collaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre des partenaires en réunion d'équipe. • Visite de différentes institutions et établissements scolaires. • Participation à des réunions avec le réseau. • Information via le site internet, les cartes de visite, les brochures.

2. Réponse aux demandes

Afin de répondre le plus adéquatement aux demandes, nous prenons le temps de les accueillir et de les analyser en équipe. Toutes les demandes seront traitées dans le cadre et les limites de nos missions.

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none">• Accueillir et soutenir toute demande.	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de nous contacter par téléphone ou par mails tant pour les parents que les écoles (directions et équipe éducative)• Présence régulière au centre et transmission des messages pour assurer une réponse dans un délai raisonnable.• Concertations régulières avec l'équipe éducative et la direction des écoles.• Permanences hebdomadaires dans les écoles en les annonçant clairement aux élèves et à leurs professeurs, ainsi qu'à la direction et aux éducateurs.
<ul style="list-style-type: none">• Prendre le temps d'analyser la demande avec un regard tri-disciplinaire.• Apporter une réponse dans le cadre de nos missions et de nos limites.	<ul style="list-style-type: none">• Ecoute et brève analyse lors du premier contact.• Entretien avec le « demandeur » (moments de partage, de discussions et de réflexions...).• Concertation multidisciplinaire qui peut aboutir à une prise en charge de la situation et/ou proposition de pistes alternatives.
<ul style="list-style-type: none">• Accueillir la demande émanant d'un tiers (parent, enseignant accompagnateur scolaire...)• Encourager ce tiers à motiver et à responsabiliser l'enfant, l'adolescent et sa famille.	<ul style="list-style-type: none">• Concertation et réflexion avec les différents partenaires par rapport à la demande.• Clarification de notre intervention auprès du parent tout en se préoccupant de garder l'enfant, le jeune au centre de la demande.• Retour à l'enseignant ou aux parents demandeurs de l'évolution de la prise en charge dans les limites imposées par le respect du secret professionnel et nos contraintes déontologiques.

3. Actions de prévention

La prévention est transversale à toutes nos missions. Nous sommes à l'écoute des problématiques rencontrées dans les écoles et nous réfléchissons à diverses actions. Cette prévention se veut globale, continue et en concertation avec les écoles et les services partenaires.

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions de prévention, tout particulièrement à certains niveaux (début de scolarité, moments charnières,...) tout en respectant le rythme de chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux concertations et conseils de classe dans les établissements scolaires avec notre regard "tiers". Organisation de permanences dans les écoles secondaires afin d'assurer un accueil de "première ligne".
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des actions de prévention et leur mise en place. Organiser ces activités en rapport avec un projet d'école, une demande spécifique ou un problème particulier afin qu'elles aient du sens pour leurs destinataires. 	<ul style="list-style-type: none"> Animations (en bi ou tri-disciplinarité) éventuellement en association avec des partenaires spécialisés (Planning Familial, PSE, AMO, CLPS, Police, ...). Priorité donnée à certaines problématiques (EVRAS, gestion de conflits, harcèlement, réseaux sociaux, assuétudes, alimentation équilibrée, hygiène, gestion des émotions ...).
<ul style="list-style-type: none"> Apporter un regard extérieur aux écoles lors de l'élaboration de projets de prévention santé. Partager avec les équipes éducatives nos expériences et notre connaissance du réseau. Coordonner dans la mesure de nos possibilités, des programmes d'animation et d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence éventuelle aux conseils de participation et élaboration de projets de prévention en collaboration avec les établissements. Concertation avec les directions et/ou les équipes éducatives Participation à des groupes de réflexion
<ul style="list-style-type: none"> Faire appel à des partenaires compétents pour animer ou co-animer les actions de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre des services partenaires (en les invitant ou en nous rendant chez eux). Mise à jour d'un réseau de partenaires pouvant prendre en charge des activités de prévention. Réflexion sur l'apport spécifique de chaque service avant de démarrer une activité. Mise en relation des partenaires avec les écoles concernées.

4. Repérage des difficultés

Nous veillons à l'évolution et au développement de l'enfant tout au long de sa scolarité. Notre rôle est de repérer les difficultés et les ressources de l'enfant/adolescent afin de dégager des pistes d'intervention. Ce repérage nécessite la collaboration des différents acteurs.

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir la réussite scolaire et l'épanouissement personnel et global de l'enfant, de l'adolescent sur tous les plans (personnel, social, scolaire, médical).	<ul style="list-style-type: none">• Interventions régulières dans les écoles pour favoriser les échanges enseignants-agents PMS-élèves-parents-partenaires• Concertations, entretiens, réunions de parents, animations collectives, ...
<ul style="list-style-type: none">• Etre attentif tout au long de la scolarité au développement de l'enfant, de l'adolescent.	<ul style="list-style-type: none">• Suivi global de l'enfant, de l'adolescent tout au long de l'année avec les différents partenaires (élève, parents, enseignants, intervenants extérieurs...).
<ul style="list-style-type: none">• Identifier, dans la mesure du possible, le plus précocement d'éventuelles difficultés sur le plan personnel, scolaire, social ou médical.• Sensibiliser et soutenir l'enseignant à réaliser un repérage des difficultés, le plus précocement possible, et à pouvoir l'exprimer aux parents.	<ul style="list-style-type: none">• Recueil de données via les fiches familiales.• Collaboration étroite avec les enseignants par une présence régulière dans l'établissement.• Participation aux réunions de parents• Présences à ces réunions dans les années charnières (passage en primaire, en secondaire).• Bilans individuels et/ou collectifs• Echanges d'informations avec le SPSE• Concertations avec les thérapeutes, les SRJ, les SAAE, les SAIE, les COE, les SAJ, les SPJ...• Analyse des ressources de l'enfant, de l'adolescent, de la classe et propositions de pistes
<ul style="list-style-type: none">• Respecter les rythmes individuels de chacun notamment dans le cadre d'un repérage précoce.	<ul style="list-style-type: none">• Adaptations des activités, des observations, des bilans en fonction de l'enfant, de l'adolescent.

<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une analyse tri-disciplinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'échange et de réflexion.
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre acteur et redonner une place à celui qui introduit la demande (enseignant, parent, accompagnateur scolaire, élève,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration commune de pistes d'aménagements à mettre en place

5. Diagnostic et guidance

Nous envisageons le diagnostic au sens large avec un regard tri-disciplinaire (psycho-médico-social). Il s'agit pour nous de comprendre et analyser la situation dans son ensemble.

La guidance est essentielle dans l'accompagnement que nous proposons aux élèves et à leurs parents.

Objectifs	Moyens
<p><u>Diagnostic :</u></p> <ul style="list-style-type: none">Analyser et comprendre la situation de manière globale et ciblée.Permettre d'orienter et de faire évoluer les guidances des élèves en difficulté.Emettre différentes hypothèses pour comprendre la situation et construire ensemble des pistes de solutions.	<ul style="list-style-type: none">Analyse des difficultés en tenant compte des facteurs psychologiques, pédagogiques, médicaux, sociaux, environnementaux, systémiques, ... favorisant une compréhension globale de la situation par le biais d'observations et/ou bilans individuels et collectifs.Positionnement en tant que partenaire et non comme expert (diagnostic technique approfondi laissé aux services et thérapeutes spécialisés).Co-construction de ce diagnostic avec l'enfant, le jeune et ses parents.Regard spécifique de chaque membre de l'équipe PMS qui participe au diagnostic lors des réunions de concertation.Formation continuée de l'équipe en lien avec les problématiques rencontrées et recherche de méthodologies adaptées.
<p><u>Guidance :</u></p> <ul style="list-style-type: none">Accompagner les élèves tout au long de leur scolarité, construire des pistes de solutions, donner du sens à partir du vécu et des observations.	<ul style="list-style-type: none">Création de liens avec l'enfant, le jeune et sa famille et avec nos partenairesParticipation aux conseils de classePermanences dans les écolesEntretiens individuels, observations, testing, animationsConcertations avec l'équipe éducativeCollaboration avec les partenaires du réseauParticipation aux réunions de parentsAnalyse de situations en équipe et en sous-équipe

6. Orientation scolaire et professionnelle

Notre objectif est d'accompagner les familles tout au long du processus de réflexion et de choix d'orientation. Nous tentons de respecter leur rythme et proposons un maximum de pistes en fonction des besoins de l'élève.

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none">• Viser un processus de maturation et d'aide au choix qui s'inscrit dans la durée depuis les maternelles jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire tant dans l'enseignement ordinaire que dans le spécialisé.• Impliquer les différents partenaires (élève, parents, école(s), thérapeutes, SAJ/SPJ, SRJ, COE, AMO ...) dans cette réflexion.• Stimuler la curiosité, encourager les expériences diverses, y compris extra-scolaires pour ouvrir un maximum de pistes.• Confronter les représentations à la réalité en favorisant les rencontres, les expériences.	<ul style="list-style-type: none">• Réponse aux demandes individuelles des élèves et de leurs parents par rapport à leurs questions d'orientation, d'intérêts, de compétences et d'information tout au long de leur parcours scolaire.• Mise au point et utilisation d'outils d'évaluation des intérêts et des compétences, ou des techniques d'animation.• Accompagnement des élèves et/ou de leurs parents par rapport au processus de choix et d'orientation en jeu dans le cadre de leur cursus de formation.• Information et accompagnement des parents par rapport à des décisions à prendre concernant un avancement ou un maintien, un encadrement éducatif, un type d'enseignement, un choix d'options, une orientation relative à l'enseignement spécialisé ou à un projet d'intégration.• Création d'un triptyque à l'attention des écoles afin d'être partenaire dès le début de la réflexion d'orientation.• Rédaction d'un document reprenant toutes les informations concernant les Portes-Ouvertes des écoles d'enseignement supérieur universitaire ou non et les salons du SIEP.
<ul style="list-style-type: none">• Informer sur les options de l'enseignement secondaire et répondre aux questions des élèves en restant objectif, neutre et indépendant.• Assurer une information de manière à stimuler la curiosité et l'intérêt pour toutes les possibilités d'orientation.	<ul style="list-style-type: none">• Information des groupes-classes avec des outils de présentation des filières d'enseignement (brochures, powerpoint) assortie d'une animation sur les choix.• Information lors d'entretiens individualisés d'orientation avec les parents et/ou les élèves.

	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux journées de l'orientation en accompagnant des groupes-classes « cibles ».
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des partenariats avec les établissements scolaires dans le cadre des avis d'orientation donnés en conseils de classes. • Réfléchir à la pertinence de mettre en place des projets d'intégration et assurer le suivi de ceux-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des élèves et de leurs parents par rapport à des questions d'orientation en perspective et en préparation des conseils de classe. • Information et conseils au sujet des projets d'orientation des élèves dans le cadre des conseils de classe. • Entretiens individuels d'orientation des parents et leurs enfants lors de réunions de parents suite aux conseils de classes. • Collaboration avec les éducateurs et les directions pour accompagner élèves et familles vers nos services. • Entretien « en amont » avec tous les partenaires quant à la mise en place éventuelle des projets d'intégration. • Organisation de réunions formelles dans les situations de projets d'intégration.
<ul style="list-style-type: none"> • Établir des liens avec des écoles hors de notre ressort. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite d'établissements lors de réunions d'équipes, de portes ouvertes. • Accompagnement vers d'autres écoles lors des journées de l'orientation.

7. Soutien à la parentalité

Nous accordons une grande importance à soutenir les parents dans leurs rôles et fonctions parentales, en étant à l'écoute de leur vécu et en nous appuyant sur leurs ressources.

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> • Se montrer particulièrement disponibles et bienveillants. • Prendre en compte le vécu de chaque parent (ses valeurs, ses croyances, sa culture, ses souffrances). • Offrir une écoute et un soutien qui mobilisent les potentialités des parents, les valorisent et les (re)placent comme acteurs privilégiés dans l'éducation de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents à leurs demandes lors d'entretiens individuels (à l'école ou au centre PMS) • Rencontre de l'enfant uniquement si le ou les parents ont été rencontrés préalablement (sauf dans le cas de danger imminent). De même, un entretien avec les parents sera réalisé après la ou les rencontres avec l'enfant. • Prise de contact avec les parents non systématique en ce qui concerne les adolescents. Invitation des parents en fonction de la nature de la question et de la problématique et en accord avec le jeune.
<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir avec les parents à propos des questions qu'ils se posent sur l'éducation, le développement, le comportement, l'autonomie, l'adaptation scolaire et/ou l'orientation de leur enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens familiaux
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un éclairage, des repères ou des ressources créatives face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer. <ul style="list-style-type: none"> • Conscientiser les parents à l'importance de la scolarité, des apprentissages et du bien-être de leur enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de guidances parentales ou éducatives partagée avec d'autres partenaires (thérapeutes, institutions, SAJ, SPJ, ...) • Propositions d'informations en lien avec les questions qu'ils se posent
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et renforcer les liens entre les parents et l'école au sujet de leurs enfants. • Offrir un partenariat avec les établissements scolaires, dans le cadre d'événements organisés à l'intention des parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents lors des réunions de parents, de manière formelle ou informelle. • Participation à certaines rencontres entre enseignants et parents, à la demande de l'un ou l'autre et avec l'accord de chacun. • Participation à des soirées organisées par l'école (ou par d'autres partenaires) selon leurs objets ou leurs thèmes.

8. Education à la santé

Selon les demandes des écoles et les besoins des élèves, nous organisons des activités d'éducation à la santé le plus souvent collectives mais aussi individuelles lorsque cela répond à une attente plus spécifique. Nous réfléchissons également à la collaboration avec des services extérieurs tels le SPSE, le planning familial lorsque le partenariat s'avère pertinent et cohérent ; les objectifs et les rôles de chacun étant clairement définis.

Nous souhaitons que ces animations s'inscrivent dans une démarche de programme à long terme et en lien avec le projet de l'école.

Objectifs	Moyens
<p><u>Partenariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Instaurer et maintenir un partenariat avec les services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE), le Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS), les Centres de planning familial, ou d'autres institutions compétentes en matière d'éducation à la santé.	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance et prise de contacts avec les services partenaires.• Coordination et co-animation des activités d'éducation à la santé proposées en collaboration avec des services extérieurs à l'école.
<p><u>Animations :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Créer et porter des animations ou co-animations entre l'infirmière et les autres disciplines selon les thématiques abordées.	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des demandes et création d'outils en sous-équipes.• Animations ou co-animations en lien avec les projets d'établissements (journées santé, etc.) ou en réponse à des demandes particulières, notamment en ce qui concerne l'éducation à la vie affective et sexuelle (EVRAS), le bien-être, l'alimentation et l'hygiène, etc
<p><u>Education à la santé globale et continue :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre des objectifs d'éducation à la santé de manière transversale et continue.	<ul style="list-style-type: none">• Suivi et guidance des élèves (et de leurs parents ou de l'institution d'hébergement) à propos de questions de santé et d'éducation à la santé, notamment suite aux visites médicales, particulièrement dans l'enseignement spécialisé.• Réponse aux questions des élèves ou de leurs parents en matière d'éducation à la santé, soit individuellement, soit collectivement

Nos réflexions

D'une Part, étant un Centre PMS mixte, nous tenons à réfléchir à l'application du dernier décret sur l'enseignement spécialisé qui vise à mieux rencontrer les besoins spécifiques de certains enfants par un processus d'intégration.

Nous sommes persuadés que ces intégrations sont très intéressantes et constructives pour certains enfants et leur avenir scolaire. Néanmoins, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des situations qui nous posent des questions éthiques :

- Comment faire la part entre le bien-être de l'enfant et le désir des parents qui veulent le maintenir à tout prix dans l'enseignement ordinaire ?
- Comment accompagner ces parents dans l'acceptation de la différence/du handicap, des limites de leur enfant face aux exigences et rythme scolaires ?
- Comment gérer des parents qui font pression sur l'école et l'équipe PMS en brandissant des arguments législatifs et/ou financiers ?
- Comment maintenir notre position de tiers face à des écoles qui se sentent obligées pour diverses raisons (de nombre d'inscription, d'emplois, de réputation, de risque de poursuite judiciaire...) de soutenir la demande des parents ?
- Comment réunir les différents partenaires pour analyser la pertinence du projet et définir de manière collégiale les objectifs à poursuivre tout en respectant les délais légaux ?
- Où mettons-nous les limites par rapport à l'acceptation de ces projets ?

Par ailleurs, d'autres questions se posent :

- Quels sont les aménagements raisonnables à réfléchir avec l'équipe éducative et à mettre en place à l'école pour les élèves à besoins spécifiques ?
- Quand et pour quel enfant mettre en place l'intégration dans l'enseignement ordinaire ? Quand et pour quel enfant mettre en place l'intégration lorsque celui-ci fréquente l'enseignement spécialisé ? (notamment pour un enfant qui a fréquenté l'enseignement spécialisé) ?
- Quand mettre fin à une intégration ?
- Quelles limites nous mettons-nous dans le démarrage et/ou la poursuite des projets d'intégration ?
- Quelle position devons-nous adopter face une intégration dite « sociale » où des attentes pédagogiques sont présentes de la part des parents ?

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un triptyque à l'attention des écoles sur ce sujet.

D'autre part, dans la poursuite de notre réflexion sur le travail en maternelle, nous envisageons de mettre en place des outils de sensibilisation destinés aux parents.

Nous sommes toujours très fréquemment confrontés à des demandes d'avancement et nous nous questionnons sur le bien fondé de ces demandes.

Cette réflexion s'intègre également dans l'élaboration des triptyques à l'attention des écoles.

Dans le cadre des décrets sectoriels et intersectoriels, nous regrettons que les collaborations formelles tardent à se mettre en place, que les directeurs des écoles ne prennent pas l'initiative de réunir les différents partenaires malgré nos interpellations.

En ce qui concerne la réforme du 1^{er} degré dans l'enseignement secondaire, nous sommes attentifs à informer, accompagner et soutenir les enseignants, les jeunes et leurs parents suite à la législation en vigueur.

Quant au jumelage avec le CIO de Dijon, nous souhaitons le poursuivre toutefois les moments de rencontre se sont espacés. En effet, ces échanges avec un centre étranger nous ouvrent sur différentes pratiques professionnelles européennes.

Nous abordons ces thématiques lors de nos réunions d'équipe, nous les portons lors de nos réunions inter-centres organisées par notre Asbl, nous choisissons nos formations en conséquence et tentons de bénéficier de l'expertise de certains partenaires dans notre réflexion.

Direction,

Laurence Chantraine

Mandataire,

Pierre Willequet

Equipe,

Fabienne Motte,
Christine Barras,
Anne Fiore,
Natacha Hutereau,
Edwige Labis,
Muriel Scholasse,
Irène Sténuît,
Caroline Geets,
Gaëlle de Viron.